

L'alerte

En fonction du danger, l'alerte pourra vous être donnée de différentes façons :



- par la sirène (3 émissions successives d'une durée d'une minute chacune, séparée par un silence de 5 secondes)
- individuellement, en porte à porte par un agent communal
- par un mégaphone transporté sur véhicule léger

Sites Internet

- france.meteofrance.com
- www.sarthe.pref.gouv.fr
- www.prim.net

Avoir en permanence chez soi

- Une radio portable avec des piles
- Une lampe de poche avec des piles
- Vos papiers personnels
- Votre traitement médical en cours
- Des bouteilles d'eau potable
- Du matériel pour obturer portes et fenêtres en cas de confinement

Ville de La Chartre sur le Loir

Département de la Sarthe



transport de marchandises dangereuses



zone exposée aux glissements de terrain



inondation rapide



tempêtes fréquentes



chute d'aéronef



activités industrielles

en cas de **danger ou d'alerte**

décret 96-918

1. abritez-vous

take shelter *resguardese*

2. écoutez la radio

listen to the radio *escucha la radio*

France Bleu

3. respectez les consignes

follow the instructions *respete las consignas*

> n'allez pas chercher vos enfants à l'école

don't seek your children at school

no vaya a buscar a sus niños a la escuela

pour en savoir [plus](#), consultez

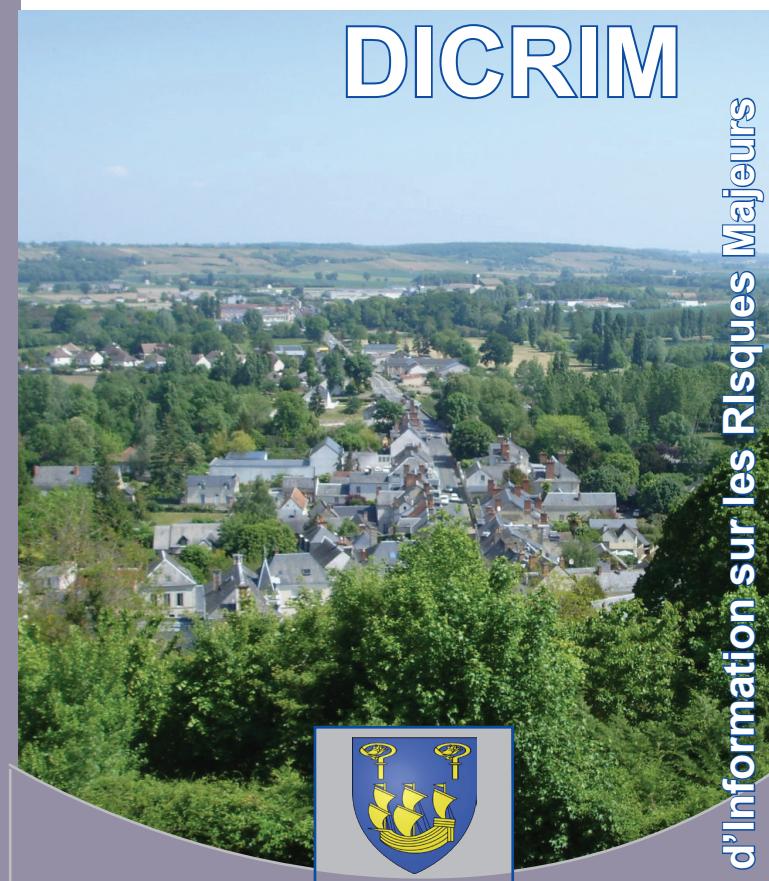
> à la mairie : [le Dicrim dossier d'information communal sur les risques majeurs](#)

> sur internet : www.prim.net

Numéros utiles

Pompiers	-----	18*
Police	-----	17*
SAMU	-----	15*
Météo France	_08 92 68 02 72	
Mairie	-----	02 43 38 16 16

*112 depuis un téléphone mobile



Ville de
La Chartre-
sur-le-Loir

Chères concitoyennes, chers concitoyens.

La sécurité des habitants de notre ville est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale. Le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, qu'ils soient naturels (inondation, mouvement de terrain, tempête) ou technologiques (transport de matières dangereuses).

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence (si faible que l'on oublie qu'il existe) et par sa gravité. Lisez attentivement ce document où vous trouverez des consignes de sécurité.

Je vous invite à venir consulter à la Mairie des informations plus complètes sur le Plan Communal de Sauvegarde.

Le Maire

Mouvement de terrain



glissements de terrain

Ils'agit d'une part des mouvements liés à la présence de cavités souterraines généralement anthropiques et d'autre part des mouvements liés au relief de type éboulement de coteau.

Les zones les plus touchées sont principalement les zones urbanisées situées à proximité du coteau.

Inondation



inondation rapide

Le risque inondation est le principal risque identifié sur la commune. Les crues du Loir sont principalement des crues d'automne-hiver engendrées par des évènements pluvieux de deux jours ou plus, succédant à une phase pluvieuse moins intense mais de longue durée.

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation identifie 3 zones sur la base des hauteurs d'eau atteintes en cas de crue centennale : aléa faible (0 à 0,50m), aléa moyen (0,50m à 1m), aléa fort (1m et plus).

Transport de matières dangereuses



transport de marchandises dangereuses

Les principaux dangers liés au transport de matières dangereuses sont l'explosion occasionnée par un choc, l'incendie suite à un choc, un échauffement ou une fuite, la dispersion dans l'air, l'eau et le sol de produits dangereux. Le risque est lié aux accidents se produisant lors de leur transport.

Le risque «TMD» concerne l'ensemble des voies de communication empruntées par les transporteurs de matières dangereuses, principalement les RD154, RD304 et RD305 traversant des zones urbanisées.

Les bons réflexes

- Si vous le pouvez, coupez l'électricité et le gaz
- Emportez avec vous les objets et les documents les plus précieux
- Ne revenez pas sur vos pas
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

Les bons réflexes

- Coupez l'électricité et le gaz
- Réfugiez-vous dans les étages supérieurs ou les points hauts
- Tenez vous informé en écoutant la radio
- Suivez les consignes et les messages diffusés par la Mairie ou les secours
- Ne vous engagez jamais sur une voie inondée, ni à pied ni en voiture

Les bons réflexes

- Éloignez-vous. En voiture, ne restez pas dans votre véhicule, enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche
- Confinez-vous : obstruez les entrées d'air, arrêtez les ventilations, éloignez-vous des portes et fenêtres
- En cas d'irritation, lavez-vous et changez-vous
- Tenez vous informé en écoutant la radio et suivez les consignes et les messages diffusés par la Mairie ou les secours

